

Commerces : quels recours face aux grands travaux ?

Bruit, saleté, insécurité, difficultés de livraison et d'accès... les grands travaux qui se déroulent à Marseille et ailleurs perturbent la vie des commerces. Contact a mené l'enquête auprès des intéressés. Petit tour d'horizon en trois questions.

Comment réagissent les commerçants concernés ?

A l'heure actuelle, les commerces de la rue de la République, où la Communauté Urbaine construit un parking et un bassin de rétention sont les plus touchés. "Les engins sont arrivés sans même que nous ayons été prévenus alors que le chantier va durer jusqu'en 2006", regrettent aussi bien Paul Zerbid, propriétaire de Chez Richard (vêtements d'enfants) que Sophie Scius, gérante de Mister 1 (personnalisation de vêtements) ou Mireille Rodrigue, propriétaire de l'Epiphanie (boulangerie-salon de thé). "Nous avons essayé de nous rassembler pour prendre un avocat, poursuit cette dernière, mais engager une procédure pour prouver le préjudice allait nous coûter cher et être très long. Nous avons donc abandonné cette idée..."

Place Sadi-Carnot, Claude Dousset, copropriétaire de la pharmacie du Passage, a opté quant à lui pour l'ac-

tion individuelle et a envoyé, à la mi juin, à la Ville une demande pour être exonéré des redevances dues pour la vitrine et l'emplacement du distributeur de préservatifs.

Quelles autres solutions envisager ?

"Pour la rue de la République, où la Communauté urbaine a engagé le chantier sans concertation préalable, une négociation collective pourrait certainement être efficace", estime Roger Mongereau, président de la Sociam*, également président de la Commission finances de la CCIMP.

Il propose : "La centaine de magasins et de sociétés de services concernés pourraient, avec notre aide, se constituer en association - ce qui ne coûte rien - élaborer un cahier de doléances, puis négocier à l'amiable avec la Ville, bilans à l'appui, des dégrèvements sur les diverses taxes communales."

Autre solution, faute d'action collective : que chaque commerçant de la rue dépose individuellement et systématiquement ses doléances auprès du Point Info, mis en place par la Communauté Urbaine sur le chantier, ou du n° de téléphone prévu à cet effet (**) afin qu'elles soient prises en compte. Ce dispositif est en effet peu utilisé.

Que va-t-il se passer pour le chantier du métro et du tramway ?

Anticiper les nuisances que vont subir les commerçants pendant la durée des travaux du métro et du tramway... c'est l'objectif du Comité de pilotage "Commerce" mis en place dans le cadre de la Mission Métro-Tramway de la Communauté urbaine. Sept commissions de travail, auxquelles participent tous les partenaires du commerce, ont commencé à chercher



Rue de la République à Marseille, chantier du parking.

des solutions concernant notamment un report éventuel des échéances fiscales et sociales, le financement d'actions commerciales spécifiques, la mise en place d'un plan de livraison adapté, etc. (lire encadré). La Déclaration d'Utilité Publique, obtenue en juillet, va leur donner un nouveau souffle puisque désormais les dates précises du phasage du chantier, rue par rue, vont pouvoir être fixées.

Elisabeth Lambert

* Sociam , 29 rue de la République, Marseille.

Téléphone : 04 91 99 42 90

**Point Info , rue de la République, ouvert le

mercredi et vendredi de 10 à 12 h et de 15 à 17h.

Téléphone : 04 91 99 71 30

Une date à retenir : le 24 septembre

C'est la date d'ouverture de la 80^{ème} Foire de Marseille. La Mission Métro-Tramway* de la Communauté Urbaine y aura un stand et sera en mesure de communiquer à cette date des informations précises sur le tracé final du tramway, son phasage dans le temps, les dates et localisations des premiers travaux, les lieux d'implantation des parkings. Vous y trouverez aussi des informations concernant les Commissions de travail sur le commerce.

*Mission Métro-Tramway de Marseille Provence Métropole, Les Docks, atrium 10.7, 10 Place de la Joliette, Marseille. A la Foire de Marseille, parc Chanot, du 24 septembre au 3 octobre.

